

DÉCISION N° 2024-017

ATTRIBUTION DU LOT N°2 DU MARCHE 2024-01 ENTRETIEN ET AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS ET DU PATRIMOINE ARBORE

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

ID: 091-219106853-20240312-DC_2024_017-DE

VU la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT;

CONSIDÉRANT la nécessité de remettre en concurrence périodiquement la prestation d'entretien et d'aménagement des espaces verts et du patrimoine arboré ;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue d'une consultation passée en procédure adaptée ouverte sur le profil d'acheteur MAXIMILIEN, relative à l'« Entretien et aménagement des espaces verts et du patrimoine arboré » sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, pour laquelle un avis de marché a été publié le 02/01/2024 au BOAMP sous le N° 23-175538 et sur MAXIMILIEN :

- huit plis ont été réceptionnés avant la date limite de réception des offres fixée au lundi 29/01/2024 à 12h30, (3 pour le lot N°1, 4 pour le lot N°2 et 1 pour les deux lots),
- une analyse des offres a été effectuée conformément aux critères de sélection indiqués dans les documents de la consultation,
- l'offre de la société SOINS MODERNES DES ARBRES pour le Lot N°2, a été classée au rang N°1 et jugée économiquement la plus avantageuse.

DÉCIDE

<u>Article 1</u>: **D'ATTRIBUER** le Lot N°2 du MAPA 2024-01 Entretien et aménagement des espaces verts et du patrimoine arboré à la société :

Référence	Lot N°1	Entretien du patrimoine arboré (élagage, abattage, essouchage)			
	Forme	Accord cadre mono-attributaire à bons de commande			
	Code CPV	77341000-2 – Elagage des arbres			
Titulaire	Raison sociale	SOINS MODERNES DES ARBRES			
	Adresse	38 Rue Roger Hennequin - 78190 TRAPPES			
	SIRET	378 998 363 00154			
Montant du marché sur la durée totale		Minimum HT : 20 000,00 €		Maximum HT : 120 000,00 €	
Nature des prix du marché		☐ Forfaitaires	□ Unitaires		
Durée du marché		36 mois à compter du 15/03/2024 (possibilité de résilier le marché à la date anniversaire de l'échéance principale)			

Article 2 : DE SIGNER tous les documents contractuels s'y rapportant.

Article 3 : DE PAYER les dépenses sur le chapitre 011 du budget.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le maire et Monsieur le trésorier principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Madame la préfète de l'Essonne.

Fait à Villiers-sur-Orge, le

Conformement à l'article L. 2121-13 du CGCT, les documents relatifs à cette décision sant consultables en mante aux heures hobt delle Journal de présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Rear servicit de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou par voie electronique sur www.telerecours.fr